

Syndicat National de la Police Grand-Ducale Luxembourg a.s.b.l.



- affilié au Syndicat Professionnel de la Force Publique
- affilié à la C.G.F.P.
- affilié à l'EuroCOP
- R.C.S. Luxembourg F988

Aux organes de presse

Adresse retour :

Secrétariat du SNPGL
L-2957 Luxembourg

Luxembourg, le 16 mai 2019

Communiqué de presse

Objet: Recrutement de citoyens UE comme membre du cadre policier de la Police grand-ducale

Par la présente, le SNPGL tient à communiquer sa position par rapport à l'idée du Ministre de la Sécurité intérieure de recruter des citoyens UE comme membre du cadre policier de la Police grand-ducale.

Le manque de personnel au sein de la Police est un phénomène archiconnu qui date au moins de la réorganisation des forces de l'ordre en 1999. Depuis, les Gouvernements successifs ont tout fait pour tenter de réduire la gravité du problème structurel de manque de personnel et il n'a pu être caché que par le chiffre innombrable d'heures supplémentaires presté par les policiers. L'obligation de respecter les règles en relation avec l'aménagement du temps de travail nouvellement introduites, mais datant de 2003, voire même de 1993, et les problèmes pour la Police de s'y conformer sont la preuve de l'absence de compréhension des problématiques au sein de la Police, sinon à défaut de l'inaptitude des décideurs dans ce domaine. Bien qu'il faut saluer l'initiative de l'ancien ministre Etienne SCHNEIDER en matière de recrutement, celle-ci n'est en réalité qu'une goutte d'eau douce dans la mer salée.

Il faut se rendre compte à l'évidence que la solution préconisée par le Ministre de la Sécurité intérieure repose sur un faux problème. Comme les chiffres du tableau ci-après le démontrent, la Police n'a aucun problème de manque de candidats souhaitant intégrer la Police. Par contre, le réel problème se retrace à l'étape suivante ! Depuis des années, bien plus que la moitié des candidats échoue aux épreuves écrites ! Si les candidats luxembourgeois actuels, qui disposent en majeure partie d'un diplôme de fin d'études secondaires, échouent aux épreuves écrites (quatre langues différentes) de l'examen d'un niveau de formation inférieur avec 5 années d'études secondaires, et de loin les plus difficiles au sein de toute l'administration gouvernementale, il est parfaitement illusoire de penser que des citoyens UE y réussissent.

Année	Nombre de candidats admissibles	Candidats présents aux épreuves écrites	Nombre d'échecs aux épreuves écrites	Nombre d'échecs à l'examen médical	Nombre d'échecs aux épreuves sportives	Nombre d'échecs aux épreuves psychologiques	Nombre d'échecs à l'entretien de motivation	Candidats finalement admis à la formation professionnelle de base
2014	251	211	146	7	6	1	1	50
2015	336	299	148	9	13	6	7	109
2016	411	301	143	8	16	17	4	112
2017	323	257	126	5	10	13	4	96
2018	257	198	122	0	6	7	1	57

Siège social : 19, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg

Tél : 4997-2177 Fax : 4997-2179
Internet : www.snpgl.lu E-mail : snpgl@snpgl.lu
CCPL: IBAN LU63 1111 1910 4754 0000

Selon nos informations plus de 250 candidats se seraient déjà inscrits pour le 1^{er} recrutement du groupe de traitement B1 au sein du cadre policier, le dernier délai étant fixé au 19 mai courant. Nous n'avons aucun doute que le nombre de candidats admissibles dépassera largement le nombre de postes, 40 à ce qu'il paraît, que le Gouvernement entend créer.

Il est donc plus qu'évident que les problèmes d'effectifs de la Police grand-ducale ne seront pas résolus par une ouverture de ces postes aux ressortissants UE, bien au contraire. Les défis en matière de recrutement sont bien des autres. **Il faut adapter les épreuves des examen-concours** à l'instar de ce qui a été fait pour le reste de la Fonction publique, aussi bien qu'il faut doter l'École de police de moyens nécessaires pour pouvoir assurer la formation d'un nombre élevé de candidats. A l'heure actuelle, ni les infrastructures, ni le cadre des formateurs ne sont adaptés pour accueillir un nombre de stagiaires supérieur à 100.

Un membre du cadre policier de la Police grand-ducale doit aussi parfaitement maîtriser notre langue maternelle pour des raisons opérationnelles évidentes. **Tant que le nombre de candidats pour le cadre policier est largement supérieur aux postes libres au sein de notre corps, il n'y aura aucune ouverture par le SNPGL dans le sens proposé par le Ministre de la Sécurité intérieure.**

Nous rejoignons donc nos collègues du SPAL dans leur opposition face à un recrutement de citoyens UE au sein de l'Armée luxembourgeoise. Il faut absolument que les emplois qui comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance, publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'État, dont ceux des membres de la force publique, restent réservés aux citoyens de nationalité luxembourgeoise.

Le Conseil d'administration